

# LE GARDON STABULOIS A.S.B.L.

## Société royale

### REGLEMENT DU CONCOURS DE PÊCHE AU COUP

- Art 1 :** Le concours est ouvert à tout pêcheur.
- Art 2 :** Les épreuves se dérouleront :  
en 2 manches le 27 avril 2019 de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 en individuel avec tirage au sort de la place dès 7h00, une pesée sera effectuée en fin de journée ;  
en 2 manches le 22 juin 2019 de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 en équipes **open** et tirage au sort de la place dès 7h00, une seule pesée sera effectuée en fin de journée ;  
en 1 manche le 13 juillet 2019 de 8h00 à 19h00 en équipes et tirage au sort de la place dès 6h15, une seule pesée sera effectuée en fin de journée ;  
en 1 manche le 31 août 2019 de 9h00 à 17h00 en duo et tirage au sort de la place dès 7h00, une seule pesée sera effectuée en fin de journée ;  
en 2 manches le 21 septembre 2019 de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 en individuel avec tirage au sort de la place dès 7h00, une pesée sera effectuée en fin de journée.  
**Inscription à l'avance de préférence** par internet [www.legardonstabulois.be](http://www.legardonstabulois.be)  
ou par téléphone au 063 45 66 61.
- Art 3 :** Les épreuves se dérouleront sur deux secteurs : à droite côté Valvert, à gauche côté bois.
- Art 4 :** Seule la canne au coup est autorisée avec une longueur minimum de 6 m et maximum de 11,5 m et bannière de 5 m. Le 23 juin : concours open avec minimum 1 canne au coup
- Art 5 :** Un maximum de 10 litres d'amorce humide est autorisé pour la journée.  
Les appâts seront uniquement naturels : asticots, graines, pâtes alimentaires, pellets.  
**SONT INTERDITS :** fouillis et vers de vase que ce soit pour la pêche ou dans l'amorce.
- Art 6 :** Les concurrents devront se soumettre, à tout instant, aux visites des seaux, des paniers, des bourriches que pourraient effectuer les commissaires ou les organisateurs.
- Art 7 :** Les concurrents doivent pêcher à la place que le tirage au sort leur a assignée.  
Arrivé à sa place, les concurrents ont tout loisirs de se préparer, de monter leurs lignes, de sonder pour reconnaître leur place.  
Pour amorcer, ils devront attendre un premier signal 15 minutes avant le début du concours. Un deuxième signal annoncera le début du concours.  
Les poissons pris en fin de concours devront être sortis de l'eau endéans les 10 minutes.
- Art 8 :** Tout poisson compte, même les carpes seront comptabilisées : elles seront immédiatement pesées et remises à l'eau ; ou conservées dans un sac de conservation ou dans une deuxième bourriche pour les petites carpes et pesées à la fin de l'épreuve.
- Art 9 :** Les infractions ou fraudes seront jugées par les organisateurs :  
**la décision finale sera irrévocable.**
- Art 10 :** Le club décline toute responsabilité en cas de bris ou de vol de matériel pendant l'épreuve.
- Art 11 :** Le classement sera déterminé par le total des points obtenus : 20 points par prise et 1 point par gramme.  
En cas d'ex-aequo, la place sera tirée au sort.

Adresse du jour : Etang de Gantaufet, rue du Bois, 6740 ETALLE

Bar sous chapiteau et barbecue

Org. : Le Gardon Stabulois A.S.B.L., Société royale, La Croix Chinin, 1, 6740 ETALLE

Tél. : 063 45 66 61 ou 063 45 55 86, Email : [secretaire@legardonstabulois.be](mailto:secretaire@legardonstabulois.be)